



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-022-2026-02

PUBLIÉ LE 12 FÉVRIER 2026

Sommaire

Rectorat de la région académique d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris /

IDF-2026-01-09-00005 - Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) de l'Ecole du Verre de Paris - Lucas de Néhou (Paris 5ème) (2 pages)	Page 4
IDF-2026-01-09-00015 - Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) de l'Ecole supérieure des arts appliqués BOULLE (Paris 12ème) (3 pages)	Page 7
IDF-2026-01-14-00006 - Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) des lycées LE CORBUSIER et ADRIENNE BOLLAND (Poissy 78) (2 pages)	Page 11
IDF-2026-01-12-00018 - Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) du CFA Métiers de la communication et de la création numérique (Bagnolet 93) (2 pages)	Page 14
IDF-2026-01-12-00012 - Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) du lycée CAMILLE CLAUDEL (Vauréal 95) (2 pages)	Page 17
IDF-2026-01-12-00011 - Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) du lycée Jacques Prévert (Boulogne-Billancourt 92) (2 pages)	Page 20
IDF-2026-01-14-00004 - Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) du lycée Jean-Pierre VERNANT (Sèvres 92) (2 pages)	Page 23
IDF-2026-01-12-00019 - Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) du lycée La Source (Nogent-sur-Marne 94) (2 pages)	Page 26
IDF-2026-01-12-00020 - Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) du lycée Le Gué à Tresmes (Congis-sur-Thérouanne 77) (2 pages)	Page 29

IDF-2026-01-09-00006 - Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) du lycée Maximilien Vox (Paris 6ème) (2 pages) Page 32

IDF-2026-01-12-00021 - Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) du lycée polyvalent Claude Nicolas Ledoux (Vincennes 94) (2 pages) Page 35

IDF-2026-01-14-00005 - Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) du lycée polyvalent JULES VERNE (Sartrouville 78) (2 pages) Page 38

Rectorat de la région académique d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris / Secrétariat général

IDF-2026-02-09-00007 - Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) du lycée Paul Poiret (Paris 11ème) (2 pages) Page 41

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2026-01-09-00005

Arrêté relatif à la désignation des membres de la
commission pédagogique de la formation
préparant au diplôme national des métiers d'art
et du design (DNMADE) de l'Ecole du Verre de
Paris - Lucas de Néhou (Paris 5ème)



Division des établissements et de la vie universitaire

Bureau de la vie universitaire

Affaire suivie par :

Sandra DA CRUZ

Tél : 01 40 46 21 33

Mél : sandra.da-cruz1@ac-paris.fr

47, rue des Ecoles

75005 Paris

Fait à Paris, le 09 janvier 2026

Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design

LA RECTRICE DELEGUEE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DE LA REGION ACADEMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R222-16-5 et D642-48,

Vu l'arrêté rectoral du 11 octobre 2023 autorisant l'ouverture des formations conduisant au diplôme national des métiers d'art et du design du **lycée Lucas de Nehou** (Paris 5^{ème}),

Sur la proposition de la proviseure du lycée,

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes mentionnées ci-après sont désignées membres de la commission pédagogique de la formation DN MADE (Mention Matériaux) placée auprès de la proviseure du lycée Lucas de Nehou, pour l'année scolaire 2025-2026.

Des enseignants-chercheurs : - M. Lionel ROURE
Un inspecteur d'academie-inspecteur pédagogique régional : - Mme Isabelle BASQUIN
Des enseignants intervenant dans la formation Mesdames, Monsieur : - Carine CARUANA - Gaëlle DASSONVILLE - Lucas DAUVERGNE - Virginie DUCHEFDELAVILLE - Myriam FENOULKET - Claudine REBET - Alexandra FRULEUX
Au moins un étudiant suivant la formation Mesdames : - Coline MONJAUZE - Odanie MARTIN - Romane PIAT - Zélia BEVILLE - Hina-Téa MACE-GEFFROY - Leelou BEAULIEU TAULOU

Un designer et un professionnel des métiers d'art

Messieurs :

- Gérald VAUTRIN
- Jean-Baptiste SIBERTIN BLANC

Le chef d'établissement :

- Mme Maïmouna N'DAW TRAORE

Article 2 :

Le président de la commission pédagogique est Lionel ROURE.

Article 3 :

Le Secrétaire général de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région académique d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Pour la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France
Et par délégation

Le Secrétaire général, chef du service régional
de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
de la région académique Île-de-France

Secrétaire général de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris

Signé

Alexandre BOSCH

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues à l'article R.421- du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris.

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2026-01-09-00015

Arrêté relatif à la désignation des membres de la
commission pédagogique de la formation
préparant au diplôme national des métiers d'art
et du design (DNMADE) de l'Ecole supérieure des
arts appliqués BOULLE (Paris 12ème)



Division des établissements et de la vie universitaire

Bureau de la vie universitaire

Affaire suivie par :

Sandra DA CRUZ

Tél : 01 40 46 21 33

Mél : sandra.da-cruz1@ac-paris.fr

47, rue des Ecoles

75005 Paris

Fait à Paris, le 09 janvier 2026

Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design

LA RECTRICE DELEGUEE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DE LA REGION ACADEMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R222-16-5 et D642-48,

Vu l'arrêté rectoral du 11 octobre 2023 autorisant l'ouverture des formations conduisant au diplôme national des métiers d'art et du design de **l'École supérieure des arts appliqués – BOULLE** (Paris 12^{ème}),

Sur la proposition du proviseur de l'école,

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes mentionnées ci-après sont désignées membres de la commission pédagogique de la formation DN MADE (Mentions Espace, Evènement, Matériaux, Objet, Ornement, Patrimoine) placée auprès du proviseur de l'École BOULLE, pour l'année scolaire 2025-2026.

Des enseignants-chercheurs :

- Mme Antonella TUFANO

Un inspecteur d'academie-inspecteur pédagogique régional :

- Mme Isabelle BASQUIN

Des enseignants intervenant dans la formation

Mesdames, Messieurs:

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| - Isabel ANDRE | - Gregory LACOUA |
| - Valentin AUBOIS-LIOGER | - Yorane LEOVICI |
| - Christophe AUBRIET | - Pierre-Alain LE COUSIN |
| - Patrick BLANCHARD | - Béryll LE POLLES |
| - Benjamin BIZEUL | - Frédéric LEBRUN |
| - Rémi BOCQET | - Fabienne LELOUP |
| - Célia BOUKHARI | - Julie LOOS |
| - Marie BOYER | - Ludivine LOURSEL |
| - Claire BRISSON | - Camille |
| - Ludovic BRUMANT | |

- | | |
|---------------------------|--------------------|
| - Patrick BRUNET | MAINNEMARE |
| - Loup CARLE | - Sophie MARCILLY |
| - Frantz CHAIGNE | - Anaïs MAROUZE |
| - Pierre CHAMBOUX | - Guillaume MARTIN |
| - Fabrice CHOUARD | - Pascal MARTIN |
| - Paul COX | - Pascale MARTIN |
| - Isabelle COSTANZA | - Caroline MATHY |
| - Virginie DE GASQUET | - Aurore MENIVAL |
| - Christophe DESIRE | - Patrick MERRIEN |
| - Lyla DENOYEL | - Elisabeth NERE |
| - Marine DOMINICZAK | - Rémi |
| - Eric DUBOIS | PANCHUQUET |
| - Guillaume ESTRADE | - Olivia PLAS |
| - Nathalie FANDOS | - Gwenaelle |
| - Antoine FERMEY | PLEDRAN |
| - Virginie GANNAC | - Alexandre |
| - Jean Charles GIUDICELLI | POISSON |
| - Corine GOBRON | - Frederic POUSSIN |
| - Géraldine GRANGER | - Rebecca POWERS |
| - Anthony GUEREE | - Marc ROBERT |
| - Christophe HARIVEL | - Quentin ROLLAND |
| - Thibault HUGUET | - Vincent ROSSIN |
| - Philippe HUYGHE | - Stephanie ROULOT |
| - Jean Louis IOVANE | - Caroline |
| - Yannis KONSTANTINIDIS | SALAGNAC |
| - Anne TEXIER | - Cathy VALLIER |
| - Eric THIRIET | - Jamila WALLENTIN |
| - Gilles TOMBEUR | |
| - Arthur TRAMIER | |

Au moins un étudiant suivant la formation

Mesdames, Messieurs:

- | | |
|-----------------------|----------------------|
| - Lise RABOUIN | - Blanche BOUVIER |
| - Altan KOCAHIDIR | - Camille BOUCHER |
| - Noé DELMAS | - Nino LOMBARDI |
| - Leina BERNARD | - Tristan PINZON |
| - Nahla ASEBBANE | - Aurore BOUÉRY |
| - Corentin STRAGIER | - Chloé DUROT |
| - Coline ROZERON | EPETAHUI |
| - Tina CONTARIN | - Orianne BAUD |
| - Rafaëlle STARCK | - Ninon ROSELL |
| - Mahaut FOUTRIER | - Perrine ROUXEL |
| - Agathe OTHMAN FARAH | - Marine BILLARD |
| - Sylouane NAAMAN | - Line LEDROIT |
| LAURENT | - Lili-Rose JEAN- |
| - Amélie HAUSER | FRANCOIS |
| - Inès TARDIF | - Liseline AUGUSTIN- |
| - Lison BOURREAU | VOHL |
| VARRIERAS | - Guillaume VIVIER |
| - Lou HUET | |

Un designer et un professionnel des métiers d'art

Mesdames, Monsieur :

- Ludovic AVENEL
- Paula SABOURIN
- Zoé COSTES

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues à l'article R.421- du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris.

Le chef d'établissement :

- M. Laurent SCORDINO
MAZANEC qui peut être
représenté par
- Mme Pascale FORNONI,
Proviseure adjointe
ou
- Mme Isabelle ZAGO, Proviseure
adjointe

Article 2 :

Le président de la commission pédagogique est Antonella TUFANO.

Article 3 :

Le Secrétaire général de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région académique d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Pour la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France
Et par délégation

Le Secrétaire général, chef du service régional
de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
de la région académique Île-de-France
Secrétaire général de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris

Signé
Alexandre BOSCH

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues à l'article R.421- du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris.

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2026-01-14-00006

Arrêté relatif à la désignation des membres de la
commission pédagogique de la formation
préparant au diplôme national des métiers d'art
et du design (DNMADE) des lycées LE CORBUSIER
et ADRIENNE BOLLAND (Poissy 78)



Division des établissements et de la vie universitaire

Bureau de la vie universitaire

Affaire suivie par :

Sandra DA CRUZ

Tél : 01 40 46 21 33

Mél : sandra.da-cruz1@ac-paris.fr

47, rue des Ecoles

75005 Paris

Fait à Paris, le 14 janvier 2026

Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design

LA RECTRICE DELEGUEE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DE LA REGION ACADEMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R222-16-5 et D642-48,

Vu l'arrêté rectoral du 1^{er} septembre 2025 autorisant l'ouverture des formations conduisant au diplôme national des métiers d'art et du design des lycées **LE CORBUSIER** et **ADRIENNE BOLLAND** (Poissy 78),

Sur la proposition des proviseurs des lycées,

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes mentionnées ci-après sont désignées membres de la commission pédagogique de la formation DN MADE (Mention Matériaux) placée auprès des proviseurs des lycées Le Corbusier et Adrienne Bolland, pour l'année scolaire 2025-2026.

Des enseignants-chercheurs :

- M. Yann QUINSAT

Un inspecteur d'academie-inspecteur pédagogique régional :

- Mme Valérie THOMAS

Des enseignants intervenant dans la formation

- Mesdames, Messieurs:
- Alexandre DA SILVA
 - Mégane SANSORGNE
 - Vincent ROULLAT
 - Emma CANO

Au moins un étudiant suivant la formation

- Mesdames, Monsieur:
- Anna SOULAINÉ
 - Alvin DERMILLY
 - Lara DA COSTA
 - Yona TOURREIL
 - Loulia ROBERT
 - Lili BÉAGUE

Un designer et un professionnel des métiers d'art

- M. Patrick QUERTELET

Le chef d'établissement :

- M. CHOQUER, Proviseur du lycée Le Corbusier qui peut être représenté par
- Mme FOURTHON, Proviseure adjointe

ET

- Mme BENEZET, Proviseure du lycée Adrienne Bolland qui peut être représentée par
- Mme PARIS, Proviseure adjointe

Article 2 :

Le président de la commission pédagogique est Yann QUINSAT.

Article 3 :

Madame Eliane DERIAUX, DDF du lycée Adrienne Bolland, et Monsieur Guillaume FROMONTEIL, DDF du lycée Le Corbusier, pourront être sollicités pour éclairer la prise de décisions de la commission pédagogique sur le suivi des absences, des stages, des équipements.

Article 4 :

Le Secrétaire général de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région académique d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Pour la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France
Et par délégation

Le Secrétaire général, chef du service régional
de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
de la région académique Île-de-France
Secrétaire général de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris

Signé

Alexandre BOSCH

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues à l'article R.421- du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris.

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2026-01-12-00018

Arrêté relatif à la désignation des membres de la
commission pédagogique de la formation
préparant au diplôme national des métiers d'art
et du design (DNMADE) du CFA Métiers de la
communication et de la création numérique
(Bagnole 93)



Division des établissements et de la vie universitaire

Bureau de la vie universitaire

Affaire suivie par :

Sandra DA CRUZ

Tél : 01 40 46 21 33

Mél : sandra.da-cruz1@ac-paris.fr

47, rue des Ecoles

75005 Paris

Fait à Paris, le 12 janvier 2026

Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design

LA RECTRICE DELEGUEE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DE LA REGION ACADEMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R222-16-5 et D642-48,

Vu l'arrêté rectoral du 4 juillet 2025 autorisant l'ouverture des formations conduisant au diplôme national des métiers d'art et du design du **CFA Métiers de la communication et de la création numérique – Fonderie de l'image** (Bagnolet 93),

Sur la proposition du chef d'établissement,

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes mentionnées ci-après sont désignées membres de la commission pédagogique de la formation DN MADE (Mentions Graphisme, Numérique et Animation) placée auprès du chef d'établissement du CFA Métiers de la communication et de la création numérique – Fonderie de l'image, pour l'année scolaire 2025-2026.

Des enseignants-chercheurs :

- Mme Clélia BARBUT

Un inspecteur d'academie-inspecteur pédagogique régional :

- Mme Elise GOURDY-BLENIAT

Des enseignants intervenant dans la formation

- Madame, Messieurs:
- Adam RICHARDS
 - Eva RODRIGUEZ
 - Adrian GLICK

Au moins un étudiant suivant la formation

- Mesdames, Monsieur :
- Kangou KEITA
 - Aïda NDIAYE
 - Mathia DEMBÉLÉ
 - Jenel SAMPANG
 - Maëlys BARBOTIN

Un designer et un professionnel des métiers d'art	
Mesdames:	- Hélène BERNADAT - Marie GLAIZE - Margot NGUYEN
Le chef d'établissement :	
	- Mme Audrey BATIGNE

Article 2 :

Le président de la commission pédagogique est Clélia BARBUT.

Article 3 :

Le Secrétaire général de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région académique d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Pour la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France
Et par délégation
Le Secrétaire général, chef du service régional
de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
de la région académique Île-de-France
Secrétaire général de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris

Signé
Alexandre BOSCH

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues à l'article R.421- du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris.

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2026-01-12-00012

Arrêté relatif à la désignation des membres de la
commission pédagogique de la formation
préparant au diplôme national des métiers d'art
et du design (DNMADE) du lycée CAMILLE
CLAUDEL (Vauréal 95)



Division des établissements et de la vie universitaire

Bureau de la vie universitaire

Affaire suivie par :

Sandra DA CRUZ

Tél : 01 40 46 21 33

Mél : sandra.da-cruz1@ac-paris.fr

47, rue des Ecoles

75005 Paris

Fait à Paris, le 12 janvier 2026

Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design

LA RECTRICE DELEGUEE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DE LA REGION ACADEMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R222-16-5 et D642-48,

Vu l'arrêté rectoral du 1^{er} septembre 2025 autorisant l'ouverture des formations conduisant au diplôme national des métiers d'art et du design du **lycée CAMILLE CLAUDEL** (Vauréal 95),

Sur la proposition du proviseur du lycée,

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes mentionnées ci-après sont désignées membres de la commission pédagogique de la formation DN MADE (Mentions Espace, Objet) placée auprès du proviseur du lycée Camille Claudel, pour l'année scolaire 2025-2026.

Des enseignants-chercheurs :

- Mme Anne HERTZOG

Un inspecteur d'academie-inspecteur pédagogique régional :

- Mme Valérie THOMAS

Des enseignants intervenant dans la formation

- Mme STABAT
- M. KOSSOU
- Mme DUMAIRE
- Mme GASTEBOIS
- Mme GAILLARD
- Mme CHARRIER
- Mme RAGUIDEAU

Au moins un étudiant suivant la formation

- Mme POLINE
- Mme BLANC
- M. OUTTIER
- Mme MONTIL

Un designer et un professionnel des métiers d'art

- Mme PETIT
- M. SIMIONI

Le chef d'établissement :

- M. MAREC qui peut être représenté par
- Mme LETAILLEUR, Proviseure adjointe

Article 2 :

Le président de la commission pédagogique est Anne HERTZOG.

Article 3 :

Madame BLANCHET, DDF, et Madame TAVERGNE, CPE, pourront être sollicitées pour éclairer la prise de décisions de la commission pédagogique sur le suivi des absences, des stages, des équipements.

Article 4 :

Le Secrétaire général de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région académique d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Pour la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France

Et par délégation

Le Secrétaire général, chef du service régional
de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
de la région académique Île-de-France

Secrétaire général de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris

Signé

Alexandre BOSCH

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues à l'article R.421- du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris.

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2026-01-12-00011

Arrêté relatif à la désignation des membres de la
commission pédagogique de la formation
préparant au diplôme national des métiers d'art
et du design (DNMADE) du lycée Jacques Prévert
(Boulogne-Billancourt 92)



Division des établissements et de la vie universitaire

Bureau de la vie universitaire

Affaire suivie par :

Sandra DA CRUZ

Tél : 01 40 46 21 33

Mél : sandra.da-cruz1@ac-paris.fr

47, rue des Ecoles

75005 Paris

Fait à Paris, le 12 janvier 2026

Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design

LA RECTRICE DELEGUEE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DE LA REGION ACADEMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R222-16-5 et D642-48,

Vu l'arrêté rectoral du 1^{er} septembre 2025 autorisant l'ouverture des formations conduisant au diplôme national des métiers d'art et du design du **lycée Jacques Prévert** (Boulogne-Billancourt 92),

Sur la proposition du proviseur du lycée,

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes mentionnées ci-après sont désignées membres de la commission pédagogique de la formation DN MADE (Mention Graphisme) placée auprès du proviseur du lycée Jacques Prévert, pour l'année scolaire 2025-2026.

Des enseignants-chercheurs : - Mme Claire BRUNET
Un inspecteur d'academie-inspecteur pédagogique régional : - Mme Valérie THOMAS
Des enseignants intervenant dans la formation Mesdames, Monsieur: - Guillaume VERGUIN - Tallullah FRAPPIER - Anne MORTAL
Au moins un étudiant suivant la formation Mesdames, Monsieur : - Sarah GOURDIN - Ridwane LEHMIDI - Serena DELGADO
Un designer et un professionnel des métiers d'art - M. Gabriel VAURY

Le chef d'établissement :

- M. Arnaud DAVID

Article 2 :

Le président de la commission pédagogique est Claire BRUNET.

Article 3 :

Monsieur Gnamou RANAIVOSON, DDFPT, pourra être sollicité pour éclairer la prise de décisions de la commission pédagogique sur le suivi des absences, des stages, des équipements.

Article 4 :

Le Secrétaire général de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région académique d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Pour la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France
Et par délégation

Le Secrétaire général, chef du service régional
de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
de la région académique Île-de-France
Secrétaire général de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris

Signé

Alexandre BOSCH

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues à l'article R.421- du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris.

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2026-01-14-00004

Arrêté relatif à la désignation des membres de la
commission pédagogique de la formation
préparant au diplôme national des métiers d'art
et du design (DNMADE) du lycée Jean-Pierre
VERNANT (Sèvres 92)



Division des établissements et de la vie universitaire

Bureau de la vie universitaire

Affaire suivie par :

Sandra DA CRUZ

Tél : 01 40 46 21 33

Mél : sandra.da-cruz1@ac-paris.fr

47, rue des Ecoles

75005 Paris

Fait à Paris, le 14 janvier 2026

Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design

LA RECTRICE DELEGUEE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DE LA REGION ACADEMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R222-16-5 et D642-48,

Vu l'arrêté rectoral du 1^{er} septembre 2025 autorisant l'ouverture des formations conduisant au diplôme national des métiers d'art et du design du **lycée Jean-Pierre VERNANT** (Sèvres 92),

Sur la proposition du proviseur du lycée,

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes mentionnées ci-après sont désignées membres de la commission pédagogique de la formation DN MADE (Mentions Graphisme et Matériaux) placée auprès du proviseur du lycée Jean-Pierre VERNANT, pour l'année scolaire 2025-2026.

Des enseignants-chercheurs :

- M. Cédric MOREAU

Un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional :

- Mme Valérie THOMAS

Des enseignants intervenant dans la formation

Mesdames, Messieurs:

- Cécile CHEVANCE
- Olivier LAVEAU
- Camille VALLAS
- Yann AUCOMPTE
- Damien LAVERDUNT
- Guillaume BIASSE

Au moins un étudiant suivant la formation

Mesdames, Monsieur:

- Adrien BOUTHEMY
- Camille CIRIC
- Léa BODIN
- Apolline TOUPILLIER

- Clara BARRÉ
- Lou LUNEAU
- Bénédicte RIGNOL
- Lison BELLIER--
TOULOUZOU
- Liza LAINE
- Letizia FLOUCHIP

Un designer et un professionnel des métiers d'art

- Mesdames, Monsieur :
- Marion GOUEZ
 - Clémentine LONG
 - Matthieu MARCHAL

Le chef d'établissement :

- M. Bruno CHALOPIN

Article 2 :

Le président de la commission pédagogique est Cédric MOREAU.

Article 3 :

Madame Elisabeth MOUSTAMSIK, Directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques, pourra être sollicitée pour éclairer la prise de décisions de la commission pédagogique sur le suivi des absences, des stages, des équipements.

Article 4 :

Le Secrétaire général de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région académique d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Pour la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France
Et par délégation

Le Secrétaire général, chef du service régional
de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
de la région académique Île-de-France

Secrétaire général de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris

Signé

Alexandre BOSCH

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues à l'article R.421- du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris.

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2026-01-12-00019

Arrêté relatif à la désignation des membres de la
commission pédagogique de la formation
préparant au diplôme national des métiers d'art
et du design (DNMADE) du lycée La Source
(Nogent-sur-Marne 94)



Division des établissements et de la vie universitaire

Bureau de la vie universitaire

Affaire suivie par :

Sandra DA CRUZ

Tél : 01 40 46 21 33

Mél : sandra.da-cruz1@ac-paris.fr

47, rue des Ecoles

75005 Paris

Fait à Paris, le 12 janvier 2026

Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design

LA RECTRICE DELEGUEE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DE LA REGION ACADEMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R222-16-5 et D642-48,

Vu l'arrêté rectoral du 4 juillet 2025 autorisant l'ouverture des formations conduisant au diplôme national des métiers d'art et du design du **lycée La Source** (Nogent-sur-Marne 94),

Sur la proposition de la proviseure du lycée,

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes mentionnées ci-après sont désignées membres de la commission pédagogique de la formation DN MADE (Mentions Spectacle et Matériaux) placée auprès de la proviseure du lycée La Source, pour l'année scolaire 2025-2026.

Des enseignants-chercheurs :		
	- Mme Marianne ABRAMOVICI	
Un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional :		
	- Mme Elise GOURDY-BLENIAT	
Des enseignants intervenant dans la formation		
Mesdames, Messieurs:	- Stéphanie LACOSTE	
	- Alexis GRINBAUM	
	- Camille DURET	
	- Célia GUILLET	
	- Scylla MOREL	
	- Anaïs JOLLY	
	- François COUTURIER	
Au moins un étudiant suivant la formation		
Mesdames, Messieurs:	- Salomé NOUVION	- Mae TOHOUNDJONA
	- Julie MARTIN	- Louise WACRENIER
	- Sofia BASSO	

<ul style="list-style-type: none"> - Astrid MICHELIN - Zoé FONTENEAU - Ambre BILLEREY - Benjamin GOLLE MEDEL 	<ul style="list-style-type: none"> - Eléonore BOUCHARIN-ROUILLON - Clémence PETURAUD - Tom GUINAUDEAU
<p>Un designer et un professionnel des métiers d'art</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Sandra FURLAN 	
<p>Le chef d'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Muriel GUIGO CRENN 	

Article 2 :

Le président de la commission pédagogique est Marianne ABRAMOVICI.

Article 3 :

Le Secrétaire général de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région académique d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Pour la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France
Et par délégation
Le Secrétaire général, chef du service régional
de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
de la région académique Île-de-France
Secrétaire général de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris

Signé
Alexandre BOSCH

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues à l'article R.421- du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris.

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2026-01-12-00020

Arrêté relatif à la désignation des membres de la
commission pédagogique de la formation
préparant au diplôme national des métiers d'art
et du design (DNMADE) du lycée Le Gué à
Tresmes (Congis-sur-Thérouanne 77)



Division des établissements et de la vie universitaire

Bureau de la vie universitaire

Affaire suivie par :

Sandra DA CRUZ

Tél : 01 40 46 21 33

Mél : sandra.da-cruz1@ac-paris.fr

47, rue des Ecoles

75005 Paris

Fait à Paris, le 12 janvier 2026

Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design

LA RECTRICE DELEGUEE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DE LA REGION ACADEMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R222-16-5 et D642-48,

Vu l'arrêté rectoral du 4 juillet 2025 autorisant l'ouverture des formations conduisant au diplôme national des métiers d'art et du design du **lycée Le Gué à Tresmes** (Congis-sur-Thérouanne 77),

Sur la proposition du proviseur du lycée,

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes mentionnées ci-après sont désignées membres de la commission pédagogique de la formation DN MADE (Mentions Espace, Objet) placée auprès du proviseur du lycée Le Gué à Tresmes, pour l'année scolaire 2025-2026.

Des enseignants-chercheurs :		
	- Mme Marianne ABRAMOVICI	
Un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional :		
	- Mme Elise GOURDY-BLENIAT	
Des enseignants intervenant dans la formation		
Mesdames, Messieurs:	- Emilie RAUD	
	- Valentin CASSAGNE	
	- Yann-Alexis ARTHAUD	
	- Laurence DELETAIN	
	- Roch TAVERNA	
	- Amely CURIEL	
	- Clara GAY-BELLILE	
Au moins un étudiant suivant la formation		
Mesdames :	- Neyla DELPIERRE	- Ashley MOUA
	- Mathilde RAT	- Maeliss HAMOUDI

	<ul style="list-style-type: none"> - Laurine VANISCOTTE - Lena DA PIEDAD - Chloé MARLIER - Chricha ELONDJA 	<ul style="list-style-type: none"> - Valentine LOUETTE - Mathilde REGNAUT - Mia SANDERS - Mathilde SULLY-ALEXANDRINE
<p>Un designer et un professionnel des métiers d'art</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Sandra FURLAN 		
<p>Le chef d'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Marc NIZOU qui peut être représenté par - Mme Aurore NAUDIN, Provisseure Adjointe 		

Article 2 :

Le président de la commission pédagogique est Marianne ABRAMOVICI.

Article 3 :

Madame Nathalie COMMUN, Directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques, pourra être sollicitée pour éclairer la prise de décisions de la commission pédagogique sur le suivi des stages, des équipements.

Article 4 :

Le Secrétaire général de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région académique d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Pour la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France
Et par délégation

Le Secrétaire général, chef du service régional
de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
de la région académique Île-de-France
Secrétaire général de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris

Signé
Alexandre BOSCH

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues à l'article R.421- du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris.

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2026-01-09-00006

Arrêté relatif à la désignation des membres de la
commission pédagogique de la formation
préparant au diplôme national des métiers d'art
et du design (DNMADE) du lycée Maximilien Vox
(Paris 6ème)



Division des établissements et de la vie universitaire

Bureau de la vie universitaire

Affaire suivie par :

Sandra DA CRUZ

Tél : 01 40 46 21 33

Mél : sandra.da-cruz1@ac-paris.fr

47, rue des Ecoles

75005 Paris

Fait à Paris, le 09 janvier 2026

Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design

LA RECTRICE DELEGUEE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DE LA REGION ACADEMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R222-16-5 et D642-48,

Vu l'arrêté rectoral du 11 octobre 2023 autorisant l'ouverture des formations conduisant au diplôme national des métiers d'art et du design du **lycée Maximilien Vox** (Paris 6^{ème}),

Sur la proposition de la proviseure du lycée,

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes mentionnées ci-après sont désignées membres de la commission pédagogique de la formation DN MADE (Mention Evènement) placée auprès de la proviseure du lycée Maximilien Vox, pour l'année scolaire 2025-2026.

Des enseignants-chercheurs :

- Mme Antonella TUFANO

Un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional :

- Mme Isabelle BASQUIN

Des enseignants intervenant dans la formation

- Mesdames, Monsieur :
- Sophie BEL
 - Géraldine DUGRAND
 - Benoît ZACCHI

Au moins un étudiant suivant la formation

- Mesdames, Monsieur :
- Anna BERNARDO
 - Salomé BINEAU
 - Corentin CLOUSEAU
 - Lou GOUDAL
 - Mia KATHI CHARIOT
 - Elsa RABIER

<p>Un designer et un professionnel des métiers d'art</p> <p>- M. Olivier CHAZALON</p>
<p>Le chef d'établissement :</p> <p>- Mme Valérie CONSTANTIN</p>

Article 2 :

Le président de la commission pédagogique est Antonella TUFANO.

Article 3 :

Monsieur Olivier LE HEN, DDFPT, et Monsieur François LOISEAU, CPE, pourront être sollicités pour éclairer la prise de décisions de la commission pédagogique sur le suivi des absences, des stages, des équipements.

Article 4 :

Le Secrétaire général de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région académique d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Pour la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France
Et par délégation
Le Secrétaire général, chef du service régional
de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
de la région académique Île-de-France
Secrétaire général de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris

Signé
Alexandre BOSCH

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues à l'article R.421- du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris.

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2026-01-12-00021

Arrêté relatif à la désignation des membres de la
commission pédagogique de la formation
préparant au diplôme national des métiers d'art
et du design (DNMADE) du lycée polyvalent
Claude Nicolas Ledoux (Vincennes 94)



Division des établissements et de la vie universitaire

Bureau de la vie universitaire

Affaire suivie par :

Sandra DA CRUZ

Tél : 01 40 46 21 33

Mél : sandra.da-cruz1@ac-paris.fr

47, rue des Ecoles

75005 Paris

Fait à Paris, le 12 janvier 2026

Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design

LA RECTRICE DELEGUEE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DE LA REGION ACADEMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R222-16-5 et D642-48,

Vu l'arrêté rectoral du 4 juillet 2025 autorisant l'ouverture des formations conduisant au diplôme national des métiers d'art et du design du **lycée polyvalent Claude Nicolas Ledoux** (Vincennes 94),

Sur la proposition du proviseur du lycée,

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes mentionnées ci-après sont désignées membres de la commission pédagogique de la formation DN MADE (Mentions Espace et Évènement) placée auprès du proviseur du lycée polyvalent Nicolas Ledoux, pour l'année scolaire 2025-2026.

Des enseignants-chercheurs :		
	- Mme Carole BRUNET	
Un inspecteur d'academie-inspecteur pédagogique régional :		
	- Mme Elise GOURDY-BLENIAT	
Des enseignants intervenant dans la formation		
Mesdames :	- Emmanuelle BLANC	
	- Sophie SÉNÈZE	
	- Brigitte CARTIER	
Au moins un étudiant suivant la formation		
Mesdames :	- Sixtine WATTS-QUITARD	- Calia FRICKEL
	- Lou-Ann BITON	- Anaïs LOPEZ
	- Loanne LION	- Samia AGGOUCHE

Un designer et un professionnel des métiers d'art

- M. Etienne DELPRAT

Le chef d'établissement :

- M. Jacques ROUSSELET

Article 2 :

Le président de la commission pédagogique est Carole BRUNET.

Article 3 :

Le Secrétaire général de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région académique d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Pour la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France
Et par délégation

Le Secrétaire général, chef du service régional
de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
de la région académique Île-de-France

Secrétaire général de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris

Signé

Alexandre BOSCH

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues à l'article R.421- du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris.

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2026-01-14-00005

Arrêté relatif à la désignation des membres de la
commission pédagogique de la formation
préparant au diplôme national des métiers d'art
et du design (DNMADE) du lycée polyvalent
JULES VERNE (Sartrouville 78)



Division des établissements et de la vie universitaire

Bureau de la vie universitaire

Affaire suivie par :

Sandra DA CRUZ

Tél : 01 40 46 21 33

Mél : sandra.da-cruz1@ac-paris.fr

47, rue des Ecoles

75005 Paris

Fait à Paris, le 14 janvier 2026

Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design

LA RECTRICE DELEGUEE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DE LA REGION ACADEMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R222-16-5 et D642-48,

Vu l'arrêté rectoral du 1^{er} septembre 2025 autorisant l'ouverture des formations conduisant au diplôme national des métiers d'art et du design du **lycée polyvalent JULES VERNE** (Sartrouville 78),

Sur la proposition de la proviseure du lycée,

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes mentionnées ci-après sont désignées membres de la commission pédagogique de la formation DN MADE (Mention Spectacle) placée auprès de la proviseure du lycée polyvalent Jules Verne, pour l'année scolaire 2025-2026.

Des enseignants-chercheurs :		
- Mme Charlotte BOUTEILLE		
Un inspecteur d'academie-inspecteur pédagogique régional :		
- Mme Valérie THOMAS		
Des enseignants intervenant dans la formation		
Mesdames, Messieurs:	- Patrick BAKIRI	- Nathalie RESTIER
	- Séverine BEVILACQUA	- Stéphane PUULT
	- Ludovique GAROTIN	- Aurélie SECONDE
	- Agnès LAMOURRE	- Céline SZPIRGLAS
Au moins un étudiant suivant la formation		
Mesdames, Messieurs:	- Maud BELGACEM	- Clark PETEL
	- Tim FALC-ARNOULD	- Vanda DUFOUR
	- Marie GRENIER	- Anaïs BANCEL

<p>Un designer et un professionnel des métiers d'art</p> <p>- Mme Hélène CHANCEREL</p>
<p>Le chef d'établissement :</p> <p>- Mme Susanna DEUTSCH</p>

Article 2 :

Le président de la commission pédagogique est Charlotte BOUTEILLE.

Article 3 :

Monsieur Damien BURET-DIAS, DDFPT, pourra être sollicité pour éclairer la prise de décisions de la commission pédagogique sur le suivi des absences, des stages, des équipements.

Article 4 :

Le Secrétaire général de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région académique d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Pour la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France
Et par délégation
Le Secrétaire général, chef du service régional
de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
de la région académique Île-de-France
Secrétaire général de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris

Signé
Alexandre BOSCH

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues à l'article R.421- du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris.

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2026-02-09-00007

Arrêté relatif à la désignation des membres de la
commission pédagogique de la formation
préparant au diplôme national des métiers d'art
et du design (DNMADE) du lycée Paul Poiret
(Paris 11ème)



Division des établissements et de la vie universitaire

Bureau de la vie universitaire

Affaire suivie par :

Sandra DA CRUZ

Tél : 01 40 46 21 33

Mél : sandra.da-cruz1@ac-paris.fr

47, rue des Ecoles

75005 Paris

Fait à Paris, le 09 janvier 2026

Arrêté relatif à la désignation des membres de la commission pédagogique de la formation préparant au diplôme national des métiers d'art et du design

LA RECTRICE DELEGUEE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DE LA REGION ACADEMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R222-16-5 et D642-48,

Vu l'arrêté rectoral du 11 octobre 2023 autorisant l'ouverture des formations conduisant au diplôme national des métiers d'art et du design du **lycée Paul Poiret** (Paris 11^{ème}),

Sur la proposition de la proviseure du lycée,

ARRÊTE

Article 1 :

Les personnes mentionnées ci-après sont désignées membres de la commission pédagogique de la formation DN MADE (Mention Spectacle) placée auprès de la proviseure du lycée Paul Poiret, pour l'année scolaire 2025-2026.

Des enseignants-chercheurs :

- M. Etienne Armand AMATO

Un inspecteur d'academie-inspecteur pédagogique régional :

- Mme Isabelle BASQUIN

Des enseignants intervenant dans la formation

Mesdames, Messieurs:

- Emmanuelle BARDET
- Zoé WIRGIN
- Julie BOILLOT SAVARIN
- Céline ROMATIF
- François GILLES
- Jérôme COMBES

Au moins un étudiant suivant la formation

Mesdames, Monsieur :

- Redhwan JACQUOT
- Clémence ZNAMENAK
- Salomé VALLAEYS

Un designer et un professionnel des métiers d'art	
Mesdames, Monsieur :	<ul style="list-style-type: none"> - Véronique DE SAINT RIQUIER - Mariam RENCY - William LEVEUGLE
Le chef d'établissement :	
	- Mme Sylvie COHEN

Article 2 :

Le président de la commission pédagogique est Etienne Armand AMATO.

Article 3 :

Madame Isabela DUC, DDFPT, et Monsieur MILIN, CPE, pourront être sollicités pour éclairer la prise de décisions de la commission pédagogique sur le suivi des absences, des stages, des équipements.

Article 4 :

Le Secrétaire général de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région académique d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Pour la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,
 la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France
 Et par délégation
 Le Secrétaire général, chef du service régional
 de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
 de la région académique Île-de-France
 Secrétaire général de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris

Signé
Alexandre BOSCH

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues à l'article R.421- du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris.